

Célébration du baptême civil

Le baptême civil, appelé également "baptême républicain", est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Accessible à tous, il n'a aucune valeur juridique, l'engagement des parrains et marraines n'ayant qu'une valeur morale. Il s'agit d'un engagement essentiellement d'ordre moral et citoyen.

Les mairies n'ont pas l'obligation de proposer cette cérémonie mais la mairie de Pierrelaye l'organise pour tous les parents domiciliés sur la commune et le souhaitant.

Pièce à fournir pour une demande de baptême civil

- un extrait d'acte de naissance du ou des enfants à baptiser,
- le livret de famille des parents,
- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité pour chacun des parents
- une pièce d'identité pour chacun des parrain(s) et marraine(s),
- l'adresse des parrain(s) et marraine(s).

Coordonnées

Etat Civil
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
[01 34 32 31 31](tel:0134323131)
etat-civil@ville-pierrelaye.fr
Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Un samedi sur deux : 8h30 - 12h